



Procès verbale d'huissier sur saisie vente

Par **corto93**, le **13/10/2011** à **15:12**

Bonjour,

J'ignore si je suis dans la bonne discussion. Excusez mon erreur si ce n'est pas le cas.

J'ai un problème de taille avec un huissier de justice.

Voici les faits :

Un huissier a opéré une saisie-vente à mon domicile.

Le procès-verbal qu'il m'a remis détaille les sommes à payer.

Or, renseignement pris auprès de l'organisme qui a mandaté l'huissier, il s'avère que les sommes demandées ne correspondent pas du tout au PV et sont même très inférieures.

L'organisme (RSI pour ne pas le citer) m'a remis un relevé de dette écrit et en gros me dit de me débrouiller avec l'huissier.

Ma question est la suivante : dans la mesure où les sommes demandées ne correspondent pas à la dette réelle (j'ai un écrit qui le prouve) le PV est-il toujours valable ?

Si non, l'huissier doit-il revenir pour en faire un nouveau qui annulera le précédent ?

Ma situation est déjà très compliquée et je ne voudrais pas envenimer la situation en disant à l'huissier que sa procédure est nulle si je n'en suis pas sûre légalement.

Merci pour votre réponse.

Corto

Par **amajuris**, le **13/10/2011** à **20:28**

bjr,

sans rentrer dans le détail les sommes dues représentent les frais d'huissier qui augmentent à chaque acte, les intérêts de la dette qui augmentent par l'écoulement de la dette et en dernier lieu le capital de la dette due.

ce qui peut explique les différences.
cdt